



# Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale  
18 janvier 2016  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante et onzième session**  
**Groupes de pays en situation particulière :**  
**suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies**  
**sur les pays les moins avancés**

**Conseil économique et social**  
**Session de 2016**  
24 juillet 2015-27 juillet 2016  
Point 11b) de l'ordre du jour provisoire\*  
**Application et suivi des textes issus des**  
**grandes conférences et réunions au sommet**  
**organisées par les Nations Unies : examen**  
**et coordination de l'application du**  
**Programme d'action en faveur des pays les**  
**moins avancés pour la décennie 2011-2020**

## **Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 69/231 de l'Assemblée générale et de la résolution 2015/35 du Conseil économique et social, par lesquelles le Secrétaire général a été prié de présenter un rapport de situation complet sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul).

\* E/2016/1.



## I. Introduction

1. Le présent rapport, le dernier avant la réunion de haut niveau sur l'examen à mi-parcours du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul)<sup>1</sup>, présente des données et une analyse complètes concernant les progrès de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul depuis 2011 s'agissant de ses huit domaines d'action prioritaires ainsi que de son objectif primordial, permettre aux pays les moins avancés (PMA) d'être admis au retrait de cette catégorie. Il rend également compte des décisions et mesures prises par les États Membres quant à la poursuite de l'application du Programme d'action, et des activités des autres parties prenantes. Les données statistiques utilisées dans le présent rapport sont disponibles en ligne<sup>2</sup>.

2. Le présent rapport énonce des recommandations sur les façons d'améliorer la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, afin d'atteindre les buts et objectifs fixés dans les pays les moins avancés grâce à des efforts nationaux intensifiés et plus cohérents et au renforcement de la coopération internationale. Il examine en outre comment le Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>3</sup>, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement<sup>4</sup> et l'accord adopté à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015, pourraient contribuer à la réalisation des objectifs prioritaires des pays les moins avancés.

## II. Progrès dans la mise en œuvre des principales priorités du Plan d'action d'Istanbul

3. La croissance moyenne du produit intérieur brut (PIB) des pays les moins avancés s'est stabilisée autour de 5,5 %, après avoir chuté en 2011 en conséquence des incidences de la crise économique et financière. En 2014, 12 pays les moins avancés ont atteint des taux de croissance de 7 % ou plus, ce qui était l'objectif fixé par le Plan d'action d'Istanbul. Cependant, les taux de croissance ont été fluctuants, certains pays connaissant des chutes brutales, dues en partie à des phénomènes météorologiques défavorables, à la chute des cours des produits de base et aux problèmes de sécurité régionaux.

### A. Capacité de production

4. L'évolution de la composition sectorielle du PIB a été beaucoup plus lente dans la plupart des pays les moins avancés que dans les autres pays en développement, ce qui montre que la transformation structurelle a rencontré des obstacles. La part de l'industrie manufacturière dans les pays les moins avancés, de

---

<sup>1</sup> *Rapport de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Istanbul (Turquie), 9-13 mai 2011 (A/CONF.219/7)*, chap. II.

<sup>2</sup> À l'adresse suivante : <http://unohrrls.org/custom-content/uploads/2015/12/SG-Report-on-IPoA-2015-Statistical-Annex.pdf>.

<sup>3</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

<sup>4</sup> Résolution 69/313 de l'Assemblée générale.

l'ordre de 10 %, pendant la période 2011-2014, est restée stable par rapport à 2001-2010. Seuls trois pays (l'Angola, le Bangladesh et les Comores) ont enregistré une croissance notable de la part de l'industrie manufacturière dans leur PIB.

5. Le faible taux d'investissement, auquel se sont conjugués les goulets d'étranglement institutionnels, la mise en valeur limitée des ressources humaines et le manque d'infrastructures, a été le principal frein au renforcement de la capacité de production des pays les moins avancés. La formation brute de capital en pourcentage du PIB n'a que modestement progressé, passant de 23,2 % en moyenne en 2001-2010 à 25,1 % en 2011-2014.

### **Infrastructures**

6. Le pourcentage d'utilisateurs d'Internet a presque doublé, passant de 4,4 % en 2010 à 8,6 % en 2014; il a progressé dans presque tous les pays les moins avancés. Globalement, le Bhoutan a enregistré le pourcentage le plus élevé, avec 34,4 % d'utilisateurs en 2014, suivi du Soudan, de Sao Tomé-et-Principe, du Yémen et de l'Angola, où le pourcentage d'utilisateurs est au moins de 20 %. Le Myanmar, le Timor-Leste et plusieurs pays d'Afrique orientale et centrale connaissent encore de faibles pourcentages d'utilisateurs, à un chiffre.

7. Les abonnements aux services de téléphonie mobile sont passés de 33 % en 2010 à 63 % en 2014. L'Angola, le Cambodge, la Gambie, le Lesotho et le Mali ont enregistré des taux de pénétration de plus de 100 % en 2014. En revanche, Haïti, le Malawi, la Mauritanie, le Soudan du Sud, le Soudan et le Yémen ont connu un léger déclin entre 2013 et 2014. Même dans les pays où la progression est relativement satisfaisante, il importe de réduire les profondes disparités qui subsistent entre zones urbaines et rurales.

8. Plusieurs initiatives ont visé à améliorer les réseaux de transports en Afrique et en Asie. L'amélioration des réseaux ferrés et routiers ainsi que des conditions de transport s'est poursuivie. Les projets régionaux sont également très importants pour les pays les moins avancés. On peut citer à titre d'exemple, l'Accord de transit concernant le couloir nord conclu entre le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Rwanda, qui s'étend également au Soudan du Sud. Cet Accord est le cadre juridique qui régit la collaboration entre ces pays dans des domaines tels que le transport en transit, les contrôles douaniers, les procédures et la documentation et comporte également des dispositions relatives à la mise en place d'infrastructures et installations aux fins de l'aménagement des ports maritimes, ports intérieurs et voies navigables, routes, chemins de fer, pipelines et postes frontières. Il facilite ainsi à la fois le commerce extérieur et le commerce entre ses membres. La densité du réseau routier dans les pays les moins avancés reste nettement inférieure à celle d'autres pays en développement, bien qu'il soit démontré que l'investissement public dans le réseau routier rural aurait d'importantes retombées sur la productivité agricole.

9. La part du fret aérien des pays les moins avancés dans le fret mondial a presque doublé, passant de 0,47 % en 2010 à 0,81 % en 2014. Cette augmentation est essentiellement imputable à l'Éthiopie et au Bangladesh. L'indice de connectivité des transports maritimes réguliers, qui mesure la connectivité maritime, est passé de 7,2 % en 2010 à 8,9 % en 2014. La connectivité étant essentielle pour la participation des pays les moins avancés aux chaînes de valeur mondiales, elle

devra faire l'objet d'investissements et de réformes réglementaires nettement plus considérables pour combler le déficit d'infrastructures.

### **Énergie**

10. L'accès à l'électricité a légèrement progressé dans les pays les moins avancés, passant de 31,5 % de la population en 2010 à 34,5 % en 2012. Plusieurs pays d'Afrique, moins avancés et sans littoral, sont à la traîne en ce qui concerne l'amélioration de l'alimentation en électricité (Burkina Faso, Burundi, Malawi, Niger, République centrafricaine, Soudan du Sud et Tchad).

11. Les pays les moins avancés obtiennent de meilleurs résultats dans les zones urbaines que rurales, avec des taux d'accès à l'énergie de 70 %, contre 21 % en 2012. Dans tous les pays les moins avancés de la région Asie et Pacifique, les taux d'accès sont supérieurs à 50 % en zone urbaine, avec une moyenne de près de 90 %.

12. Les efforts déployés pour renforcer les partenariats public-privé ont donné des résultats satisfaisants; tel est notamment le cas de l'initiative « Énergie durable pour tous » du Secrétaire-général, qui favorise les partenariats entre les pouvoirs publics, les entreprises et la société civile. Il n'en reste pas moins que des sources de financement supplémentaires et des programmes et initiatives adaptés aux pays les moins avancés sont nécessaires pour progresser plus rapidement dans ce domaine.

### **Science, technologie et innovation**

13. Les pays les moins avancés accusent un net retard dans tous les domaines en matière de science, de technologie et d'innovation. Les ressortissants de ces pays ont déposé au total 628 brevets en 2013, contre 516 en 2010. Rares sont les pays les moins avancés qui ont déposé le moindre brevet, la plupart ayant été déposés par des pays les moins avancés d'Asie et la moitié par le Bangladesh. À titre de comparaison, le Vietnam a déposé un nombre nettement supérieur de brevets (3 995).

14. On constate de tels contrastes dans d'autres domaines : seul 0,185 % des articles scientifiques et techniques publiés dans des revues dans le monde proviennent de pays les moins avancés, soit 1,8 article par million de personnes. De même, les fonds consacrés à la recherche et au développement dans ces pays sont dérisoires et contribuent au faible usage des techniques de pointe dans tous les secteurs.

15. De plus, les dispositions d'appui et de coopération prévues dans les régimes de protection des droits de propriété intellectuelle de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ne sont pas pleinement mises en œuvre et appliquées.

### **Développement du secteur privé**

16. L'instauration de conditions favorables au secteur privé s'est légèrement améliorée dans les pays les moins avancés. Plusieurs pays, parmi lesquels le Rwanda (46<sup>e</sup>), le Vanuatu (76<sup>e</sup>) et les Îles Salomon (87<sup>e</sup>), figurent à présent parmi les 100 premiers du classement des indicateurs Doing Business. Onze pays moins avancés étaient classés parmi les 100 premiers en ce qui concerne la création d'entreprises.

17. Cependant, la structure du secteur privé – qui comprend essentiellement des petites entreprises et très peu de grandes – n’est pas propice aux relations interentreprises, ce qui entrave l’innovation, l’apprentissage, la formation et, en conséquence, la croissance de la productivité. De plus, les coûts élevés de transport et de transaction ainsi que les obstacles au commerce limitent la compétitivité des pays les moins avancés.

## **B. Agriculture**

18. Dans la plupart des pays les moins avancés, la majeure partie de la population (en moyenne 60 %) travaille toujours dans l’agriculture. La valeur ajoutée moyenne de l’agriculture en pourcentage du PIB a légèrement diminué, passant de 25,4 % entre 2001 et 2010 à 23,7 % entre 2011 et 2014.

19. On estime que 24 % de la population des pays les moins avancés – soit 210 millions de personnes – souffrent de la faim, principalement dans les zones rurales. L’agriculture est appelée à jouer un rôle de premier plan dans l’élimination de la pauvreté et de la faim, parce qu’elle est le principal moyen de subsistance et que les dépenses des pauvres concernent essentiellement l’achat de denrées alimentaires,

20. La productivité agricole est restée constante de 2010 à 2013 dans les pays les moins avancés. Au cours de la période 2004-2006, l’indice de production par habitant s’est établi à 110 environ, l’indice de référence étant de 100. L’utilisation d’engrais a augmenté marginalement dans les pays africains les moins avancés, passant de 10,2 kilogrammes à l’hectare de terre arable en 2010 à 11,3 kilogrammes en 2013. L’emploi d’engrais est beaucoup plus répandu en Asie, avec 60 kilogrammes à l’hectare en 2013. Toutefois, ce niveau est essentiellement imputable à l’utilisation massive d’engrais au Bangladesh, la plupart des autres pays d’Asie répandant environ 20 kilogrammes d’engrais à l’hectare. L’irrigation a elle aussi peu progressé. Il faudrait chercher en priorité à lutter contre les effets néfastes potentiels des changements climatiques sur la production agricole, qui se traduisent notamment par des sécheresses et inondations graves et par l’instabilité accrue des conditions météorologiques.

21. Presque tous les pays les moins avancés enregistrent un déficit vivrier. La baisse des cours mondiaux des denrées alimentaires pourrait améliorer l’accès des populations urbaines pauvres à la nourriture, mais pourrait également avoir des retombées néfastes sur les producteurs ruraux de denrées alimentaires et freiner les investissements. De manière générale, il reste difficile à ces pays d’accroître la productivité agricole en améliorant l’accès aux intrants et aux innovations, dont des services de vulgarisation agricole.

## **C. Commerce**

22. Si la part des exportations des pays les moins avancés dans les exportations mondiales totales a presque doublé entre 2001 et 2010, la progression s’est ralentie par la suite, les exportations de ces pays représentant environ 1,1 % des exportations mondiales en 2014, soit légèrement moins qu’en 2013, principalement en raison de la baisse du cours des produits de base. Les exportations des pays les moins avancés restent également très concentrées : en 2014, près de 70 % de leurs

exportations de marchandises dépendaient de trois produits principaux (qui différaient selon les pays). Les exportations de produits à plus forte valeur ajoutée et l'utilisation de technologies plus avancées restent très limitées. En revanche, la diversification géographique des exportations des pays les moins avancés s'est accrue, 57 % des exportations étant destinées aux pays en développement (23 % pour la seule Chine) et 5 % à d'autres pays les moins avancés.

23. Les États Membres ont commencé à mettre en œuvre l'ensemble de mesures favorables aux pays les moins avancés adopté à la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Bali (Indonésie) en 2013, ainsi que l'accord sur la facilitation des échanges. L'accès en franchise de droits et hors contingent des PMA aux marchés des pays développés n'a que légèrement augmenté, atteignant 84 % en 2014. Cependant, l'accès aux marchés varie de façon importante en fonction du produit : il est presque entièrement libre pour les produits agricoles et les biens manufacturés (à l'exception des textiles et des vêtements), soit 98 % et 97 % respectivement. L'African Growth and Opportunity Act, qui garantit aux pays africains, dont 26 pays moins avancés, un accès préférentiel sur le marché des États-Unis d'Amérique, a été prorogé jusqu'en 2025. À la fin de l'année 2015, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et la Suisse ont accordé le plein accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent et l'Union européenne a garanti un accès à 99 %, à l'exclusion des armes. Les participants à la dixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Nairobi du 15 au 19 décembre 2015, sont convenus d'éliminer immédiatement les subventions à l'exportation des produits agricoles des pays développés et celles des pays en développement fin 2018, avec quelques exceptions. Ils ont également décidé de réduire les subventions aux producteurs de coton et d'octroyer au coton et aux produits dérivés un accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent.

24. En outre, l'élaboration et l'application de règles d'origine préférentielles sont essentielles pour renforcer les exportations des pays les moins avancés. L'Union européenne et le Japon ont récemment simplifié leurs règles d'origine. Pour rejoindre les chaînes de valeur internationales, les pays les moins avancés doivent pouvoir utiliser des produits intermédiaires d'autres pays en développement. Les participants à la dixième Conférence ministérielle ont arrêté les prescriptions pour l'évaluation d'une transformation suffisante ou substantielle, ainsi que les règles relatives au cumul<sup>5</sup>.

25. Au moins dix-huit pays en développement offrent aux pays les moins avancés un accès préférentiel à leur marché, les exemples les plus récents étant le Chili et la Thaïlande. Au cours des dernières années, les pays les moins avancés ont bénéficié en moyenne d'une marge préférentielle de 5 %, principalement pour les vêtements, le textile et les produits agricoles. Récemment, plusieurs pays en développement ont accru leurs préférences en faveur des pays les moins avancés. Depuis 2015, la Chine accorde un accès à ses marchés en franchise de droits et hors contingent pour 97 % de ses lignes tarifaires; depuis 2014, l'Inde accorde ce type d'accès pour 96 % de ses lignes tarifaires.

---

<sup>5</sup> Voir Organisation mondiale du commerce, « Règles d'origine préférentielles pour les pays les moins avancés », Conférence ministérielle, dixième session, Nairobi, 15-18 décembre 2015 (WT/MIN(15)/47-WT/L/917).

26. En dépit de la crise financière, la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales de services commerciaux a commencé à croître nettement à partir de 2008, pour atteindre 0,7 % en 2014. Certains d'entre eux sont tributaires des exportations de ce type de services, principalement dans le domaine du tourisme et des transports. C'est dans le secteur de la communication que la croissance a été la plus forte. Il a été décidé en 2011 d'accorder un traitement préférentiel aux exportations de services des pays les moins avancés; en février 2015, 25 pays et groupements régionaux ont identifié les secteurs et les modes de fourniture de services pour lesquels ils comptaient accorder des préférences aux services et aux fournisseurs de services des pays les moins avancés. À la dixième Conférence ministérielle, il a été décidé de proroger la dérogation concernant les services jusqu'à fin de 2030 et les Membres de l'Organisation mondiale du commerce ont été encouragés à accroître les notifications faisant état d'un traitement préférentiel ayant un intérêt commercial.

27. Entre 2011 et 2014, trois PMA ont accédé à l'Organisation mondiale du commerce (la République démocratique populaire lao (2013), le Vanuatu (2012) et le Yémen (2014)]. Les ensembles de textes relatifs à l'accession de l'Afghanistan et du Libéria ont été adoptés à la dixième Conférence ministérielle.

28. L'aide pour le commerce fournie aux PMA a légèrement progressé, passant de 9 milliards de dollars en 2009-2011 à 11 milliards de dollars en 2013 et était essentiellement destinée au renforcement des infrastructures économiques. La deuxième phase du Cadre intégré renforcé a été lancée en 2015 et des contributions d'un montant total de 90 millions de dollars au total ont été annoncées lors d'une conférence en décembre 2015 afin d'aider les pays à incorporer le commerce dans les stratégies nationales de développement et à élaborer un plan d'action complet relatif au secteur de l'exportation afin que celui-ci soit vecteur de croissance économique.

29. Le commerce pouvant fortement contribuer à l'emploi, à la croissance, aux transferts de technologies et à la transformation structurelle, il faut faire davantage pour développer et diversifier les exportations.

#### **D. Produits de base**

30. Les exportations des pays les moins avancés sont toujours dominées par les produits primaires (notamment le pétrole et les minéraux), les pierres précieuses et l'or non monétaire, qui ont représenté près de 80 % des exportations au cours des cinq dernières années, avec des fluctuations dues à l'instabilité des prix.

31. La baisse des prix des produits de base s'est poursuivie; elle s'est accélérée après avoir atteint un niveau record en 2011, pour s'établir aux niveaux de 2009. Les prix des denrées alimentaires ont diminué de 27,5 % entre 2011 et octobre 2015, tandis que les prix des matières premières agricoles ont chuté de 46 %. La baisse des prix ont été particulièrement prononcées pour le coton (-55 %), le sucre (-47 %) et le café (-45 %), qui sont tous des produits de base revêtant un grand intérêt pour les pays les moins avancés. Les prix des métaux ont également diminué de 45 %. Les cours du pétrole sont restés relativement constants dans un premier temps, mais ont considérablement chuté en 2015, de 51 % au mois d'octobre. Toutefois, les mécanismes destinés à atténuer et gérer les risques liés à l'instabilité des prix des produits de base font largement défaut.

## **E. Développement social et humain**

### **Éducation et formation**

32. S'il est vrai que des progrès ont été réalisés, assurer l'éducation primaire pour tous demeure un objectif lointain. Le taux net de scolarisation primaire dans les pays les moins avancés était de 84 % pour la période 2011-2013, contre 83 % en 2010, et en 2013, plus de 21 millions d'enfants d'âge primaire n'étaient pas scolarisés.

33. Le taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire était faible par rapport aux autres pays en développement. En 2013, 19 millions d'adolescents d'âge du premier cycle secondaire inférieur n'étaient pas inscrits dans des programmes scolaires correspondants.

34. La structure démographique de nombreux pays parmi les moins avancés accroît les pressions exercées sur leur système éducatif. Le groupe des enfants âgés de 5 à 14 ans a sensiblement augmenté dans nombre de ces pays, ce qui complique la prestation de services d'éducation adéquats dans un contexte de ressources limitées, en particulier dans les zones rurales où le coût est plus élevé. Un nombre trop élevé d'élèves par enseignant, la médiocrité des infrastructures, la formation insuffisante des enseignants et l'insuffisance du matériel sont autant de facteurs qui contribuent aux mauvais résultats.

### **Population et santé primaire**

35. La mortalité maternelle demeure nettement plus prononcée dans les pays les moins avancés que dans les autres pays en développement, bien que des progrès aient été accomplis au cours des cinq dernières années. On estime que le nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes était de 382 dans ces pays en 2015, soit une baisse de 17 % depuis 2010.

36. Les ressources consacrées à la planification familiale dans les pays les moins avancés sont limitées. De ce fait, on estime que 34 % des femmes en âge de procréer qui sont mariées ou en couple utilisent des méthodes modernes de contraception et 22 % ont des besoins non satisfaits en matière de planification familiale.

### **Développement des jeunes**

37. Les taux de fécondité sont plus élevés dans les pays les moins avancés que dans les autres pays en développement, le résultat étant que 60 % de la population ont moins de 25 ans.

38. Le chômage des jeunes persiste dans les pays les moins avancés. Entre 2000 et 2014, le taux de croissance de l'emploi des jeunes a été de 2,2 % par an, soit moins que la moyenne pour les adultes qui était de 3 % par an. Les jeunes et les femmes constituaient les groupes les plus touchés par la montée du chômage dans le sillage de la crise économique et financière mondiale. La difficulté qu'éprouvent les pays les moins avancés à créer des possibilités d'emploi suffisantes est par ailleurs aggravée par les tendances démographiques dans ces pays, un grand nombre de jeunes entrant sur le marché du travail chaque année.

### **Logement**

39. En 2014, 69 % de la population des pays les moins avancés vivaient dans les zones rurales, contre 70 % en 2011, ce qui représente une légère baisse. L'exode rural a entraîné un accroissement exponentiel de la population urbaine, d'un taux moyen de plus de 4 % depuis 2010. Le manque de services publics et d'infrastructures urbaines adéquates et la capacité limitée du secteur public de faire face à l'accroissement de la population urbaine se sont traduits par une augmentation de la proportion des personnes vivant dans des taudis, qui était de 63 % en 2014.

40. Dans les zones rurales, la mauvaise qualité des logements, souvent peu sûrs et surpeuplés, et le manque de services de base adéquats et d'accès à l'eau et à l'assainissement accroissent la vulnérabilité des populations déjà vulnérables face aux effets des catastrophes.

### **Eau et assainissement**

41. Depuis 2011, 16 millions de personnes ont eu accès à une meilleure source d'eau potable dans les pays les moins avancés, soit une augmentation de 2,9 %. Il n'en reste pas moins que 32,8 % de la population n'y avait pas accès en 2014. Dans les zones rurales, 40 % de la population n'a pas accès à une meilleure source d'eau potable, contre 16 % en milieu urbain.

42. L'accès à des installations d'assainissement salubres est encore très limité dans les pays les moins avancés. En 2014, 63,7 % de la population n'avait pas accès à des installations d'assainissement de meilleure qualité.

### **Égalité des sexes et autonomisation des femmes**

43. La proportion de filles inscrites dans l'enseignement primaire par rapport aux garçons dans les pays les moins avancés était de 0,94 en 2013, ce qui indique qu'en tant que groupe, ces pays ont presque atteint la parité. Les disparités sont plus grandes dans l'enseignement secondaire, même si certains pays ont fait des progrès importants. L'écart entre les sexes dans l'enseignement supérieur demeure très prononcé.

44. La représentation des femmes au parlement n'a cessé d'augmenter au cours des 10 dernières années. En 2015, 19,23 % des sièges dans les parlements des pays les moins avancés étaient occupés par des femmes, soit une augmentation de 1,43 % par rapport à 2011.

### **Protection sociale**

45. La protection sociale dans les pays les moins avancés est essentielle pour éliminer la pauvreté, réduire les inégalités et accroître la résilience des groupes vulnérables. S'il est vrai que la plupart de ces pays ont mis au point des programmes de protection sociale sous une forme ou une autre, la couverture est généralement très limitée. C'est ainsi que la majorité des personnes en situation de pauvreté extrême ne bénéficie pas d'une protection sociale totale. Le sous-emploi et l'emploi précaire constituent un problème grave pour les pays les moins avancés, plus d'un tiers de la population active totale de ces pays vivant dans l'extrême

pauvreté. En 2013, le ratio emploi-population était de 65 %, bien que 10 pays aient des taux inférieurs à 50 %.

## **F. Crises multiples et nouveaux défis**

### **Crises économiques**

46. La crise économique et financière mondiale de 2008 a entraîné une baisse des taux de croissance des pays les moins avancés. Si nombre d'entre eux ont réussi à mettre en place de solides mécanismes régulateurs grâce à l'augmentation des réserves de change et à la baisse de la dette publique résultant de la hausse des prix des produits de base, leurs économies demeurent vulnérables aux crises économiques en raison d'une transformation structurelle limitée. La baisse des prix du pétrole et d'autres produits de base a encore aggravé les difficultés nées du manque de diversification de l'économie et de la dépendance excessive à l'égard des industries extractives dans nombre de ces pays. La détérioration des équilibres budgétaires indique une réduction de la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour fournir des services essentiels et assurer la protection sociale.

47. Le coût moyen du service de la dette exprimé en pourcentage des exportations est resté faible entre 2010 et 2013, soit 4 %. En moyenne, le rapport entre les réserves totales en devises et la dette extérieure s'est amélioré, passant de 50,1 % à 60,1 %, bien que de grandes disparités existent d'un pays à l'autre. En novembre 2015, le Soudan était le seul des pays les moins avancés à être toujours en situation de surendettement. Neuf autres sont classés dans la catégorie des pays exposés à un risque élevé.<sup>6</sup> L'allègement de la dette a été le facteur qui a le plus influé sur l'endettement de ces pays au cours des 10 dernières années. La plupart des pays étaient sortis de la liste des pays pauvres très endettés en 2013 au plus tard, et l'allègement de la dette a, par la suite, joué un rôle de plus en plus restreint pour ce qui est de réduire les ratios d'endettement. Il faut faire preuve d'une vigilance accrue pour appréhender rapidement les risques financiers et assurer la viabilité de la dette, notamment en appliquant des politiques de saine gestion de la dette.

### **Changements climatiques et viabilité de l'environnement**

48. Tout indique que les changements climatiques pèsent de façon disproportionnée sur les pays les moins avancés. De 2010 à la mi-2013, les habitants de ces pays étaient cinq fois plus susceptibles de mourir de catastrophes climatiques que ceux d'autres pays. Par ailleurs, du fait de l'urbanisation rapide et de l'accroissement de la population, les pertes humaines et économiques dues aux catastrophes sont en hausse. En outre, la forte incidence de la pauvreté aggrave la vulnérabilité aux changements climatiques.

49. La capacité d'adaptation et la résilience face aux changements climatiques sont fonction d'un ensemble complexe de facteurs sociaux, économiques et institutionnels. Les pays les moins avancés ont besoin d'un appui financier et technologique pour s'adapter aux changements climatiques, comme cela est reconnu au paragraphe 9 de l'article 4 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les

---

<sup>6</sup> Voir les analyses de viabilité de la dette, Joint World Bank-IMF Debt Sustainability Framework for Low-Income Countries, 1<sup>er</sup> octobre 2015. Disponible à l'adresse <http://www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/dsalist.pdf>.

changements climatiques.<sup>7</sup> Au 16 septembre 2015, à une exception près, tous les pays les moins avancés avaient officiellement présenté des propositions concernant un projet de mise en œuvre d'un programme d'action national pour l'adaptation au titre du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds pour les pays les moins avancés. Au total, 48 actuels et anciens pays les moins avancés avaient présenté au moins deux projets, et 45 en avaient présenté trois ou plus. La majorité de ces projets concernait l'agriculture (31 %), la gestion des risques liés aux catastrophes (19 %), la gestion des zones côtières (13 %) et la gestion des ressources en eau (12 %).

50. Le Fonds pour l'environnement mondial a également indiqué qu'au total 164 projets au titre du Fonds pour les pays les moins avancés (non compris l'élaboration de programmes d'action nationaux d'adaptation) avaient été approuvés par le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial en vue d'un financement, le Fonds pour les pays les moins avancés ayant octroyé des subventions d'un montant de 919,3 millions de dollars depuis 2007. La demande de ressources du Fonds dépasse largement les crédits disponibles pour de nouvelles approbations. Au début de la vingt et unième session de la Conférence des Parties, 11 donateurs ont annoncé des contributions d'un montant total de 248 millions de dollars, donnant ainsi une bouffée d'air bien nécessaire pour résorber l'arriéré de quelque 35 projets d'adaptation aux changements climatiques dans les pays les moins avancés qui avaient déjà été approuvés par le Fonds pour l'environnement mondial mais pour lesquels des ressources faisaient défaut.

51. À la vingt et unième session de la Conférence des Parties, il a été pris acte de l'objectif consistant à limiter le réchauffement planétaire à 1,5 degré Celsius, préconisé par les pays les moins avancés. Reconnaisant l'importance du financement des activités d'adaptation, les pays développés ont réaffirmé les engagements qu'ils ont pris de fournir 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020. Le Conseil du Fonds vert pour le climat a décidé de simplifier le modèle de proposition de financement afin de faciliter la procédure à suivre pour présenter une demande.

52. Faute de ressources suffisantes aux fins de l'adaptation, les effets dévastateurs des changements climatiques dans les pays les moins avancés risquent de réduire à néant les progrès économiques et sociaux. Pour financer leurs besoins en matière d'adaptation, il faudra que le financement public international augmente substantiellement, notamment sous la forme de subventions, à l'exclusion d'autres formes de financement à des conditions libérales. En outre, la mise au point et le transfert de technologies, le renforcement des capacités et la transparence des mesures prises et de l'appui apporté sont nécessaires.

### **Réduction des risques de catastrophe**

53. Les dommages causés par les catastrophes naturelles sont beaucoup plus graves dans les pays les moins avancés, en particulier dans les petits États insulaires en développement les moins avancés. Les dommages matériels et la perte de production causés par le cyclone Pam qui a frappé le Vanuatu en mars 2015 ont été estimés à 61 % du produit intérieur brut (PIB) du pays. L'économie devrait se contracter de 2 % en 2015. En avril et mai 2015, le Népal a subi des tremblements

---

<sup>7</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

de terre dévastateurs, qui ont causé des pertes économiques représentant un tiers de son PIB, réduit à néant les acquis obtenus en matière de développement et accru la vulnérabilité du pays. Nombre des pays les moins avancés continuent de faire face à la désertification, y compris l'assèchement des puits, ce qui ne fait qu'exacerber les problèmes posés par la rareté de l'eau. La forte augmentation des cycles de sécheresse saisonnière et une plus grande fréquence des incendies de forêt ont eu des répercussions négatives sur les pays les moins avancés. Un grand nombre de ces pays ont élaboré et mis en œuvre des stratégies nationales de réduction des effets des catastrophes, qu'ils ont intégrées dans leurs plans nationaux de développement.

54. Les catastrophes naturelles ont souvent pour effet d'accroître la dette publique du fait qu'elles poussent à emprunter davantage en raison de la baisse des revenus ou de l'augmentation des dépenses, ce qui accentue les pressions exercées sur la balance des paiements. En outre, nombre de pays parmi les moins avancés pâtissent des pertes économiques croissantes causées par les catastrophes naturelles, d'autant que la plupart des pertes ne sont pas assurées et que les gouvernements ne disposent pas de réserves financières ou n'ont pas assez rapidement accès à des mécanismes de financement pour imprévus qui leur permettraient d'absorber les pertes, de se relever et de reconstruire.

## **G. Mobilisation de ressources financières**

### **Mobilisation des ressources nationales**

55. Le taux d'épargne intérieure brute exprimé en pourcentage du PIB des pays les moins avancés a augmenté, passant de 17 % pour la période 2001-2010 à 20 % en 2014. Le ratio recettes publiques/PIB, à l'exclusion des dons, a également augmenté, passant de 13 % à 16 % au cours de la même période. Si la mobilisation des ressources intérieures s'est améliorée, le niveau actuel est bien en deçà des besoins et des potentialités des pays les moins avancés.

### **Aide publique au développement**

56. Après avoir augmenté en 2013, les flux bilatéraux d'aide publique au développement destinée aux pays les moins avancés ont nettement diminué en 2014, pour s'établir à 37,6 milliards de dollars en valeur réelle, ce qui représente 9,3 % de moins qu'en 2013. En 2014, ils étaient encore au-dessous du niveau atteint en 2008, avant la crise économique mondiale. Pour ce qui est de l'avenir, il y a lieu de penser que la tendance à la baisse de l'aide pourrait être renversée. Il ressort d'une étude des plans de financement des pays donateurs jusqu'à fin 2018 que l'aide programmable par pays augmentera probablement à partir de 2015.

57. En 2014, huit pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Luxembourg, Norvège, Suède et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ont atteint l'objectif consistant à consacrer au moins 0,15 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés, contre neuf en 2013 et 10 en 2011.

58. Les engagements pris pour ce qui est de l'aide non liée, en revanche, n'ont toujours pas été honorés, 13 % de l'aide publique au développement fournie aux

pays les moins avancés en 2013 étant toujours soumis à des conditions concernant les fournisseurs des pays donateurs. En outre, les problèmes liés à la fragmentation et à la prévisibilité de cette aide persistent.

### **Dettes extérieures**

59. En 2014, la dette extérieure totale des pays les moins avancés s'élevait à 217 milliards de dollars, soit une augmentation de 8,8 % par rapport à 2013. Les réserves en devises ont augmenté de 6,1 %, pour atteindre 76,3 milliards de dollars, ce qui a contribué à accroître la couverture des réserves pour la dette à court terme de 539,5 % en 2013 à 550,2 % en 2014. Malgré l'augmentation de l'encours total de la dette, le ratio dette/PIB est resté stable à 24,7 % en 2014, comme en 2013. Afin d'éviter un endettement non viable, il convient d'essayer de nouveau de restructurer la dette souveraine.

### **Investissement étranger direct**

60. Les flux d'investissement étranger direct vers les pays les moins avancés ont augmenté de 4,1 % en 2014, atteignant 23,2 milliards de dollars, les projets d'investissement dans de nouvelles capacités de production occupant le premier rang. Près de la moitié de ces projets d'investissement provenait de pays en développement en 2014. Après une très forte croissance entre 2005 et 2010, le montant total des flux d'investissement étranger direct à destination des pays les moins avancés est resté à peu près stable au cours des cinq dernières années, soit 1,9 % des investissements étrangers directs dans le monde.

61. Les flux d'investissement étranger direct sont concentrés dans quelques pays, dont cinq qui représentaient 58 % du montant total en 2014, à savoir le Mozambique (4,9 milliards de dollars), la Zambie (2,5 milliards de dollars), la République démocratique du Congo (2,1 milliards de dollars), la République-Unie de Tanzanie (2,1 milliards de dollars) et la Guinée équatoriale (1,9 milliard de dollars). La République démocratique populaire lao et le Myanmar ont enregistré une forte croissance de l'investissement étranger direct, de 69 % et 62 %, respectivement. En 2014, les projets d'investissement étranger direct dans de nouvelles capacités de production dans les industries extractives et le pétrole ont augmenté de nouveau; même si l'investissement étranger direct dans le secteur des services a diminué, ce secteur est resté le plus important. L'investissement dans de nouvelles capacités de production dans le secteur manufacturier a été le plus faible, preuve d'une transformation structurelle limitée. Pour les pays les moins avancés, il est important non seulement d'attirer davantage d'investissement étranger direct, mais un investissement qui contribue à la transformation structurelle, à la création d'emplois et à une croissance équitable et durable.

### **Envois de fonds**

62. Les envois de fonds vers les pays les moins avancés ont augmenté, passant de 25,47 milliards de dollars en 2010 à 35,8 milliards de dollars en 2014. Le coût des transferts demeure un problème. Dans certains circuits, il continue d'être prohibitif, en particulier à destination des pays d'Afrique, en partie à cause d'une faible concurrence entre les prestataires de services. La mise en place de services de transfert de fonds a quelque peu réduit le coût des envois, qui a diminué de 2 % pour s'établir à 7,7 % en 2015 par rapport à 2009, mais ces services ne sont pas

encore généralisés dans de nombreux pays. Ces services présentent également des difficultés qui ont trait, notamment, aux garanties en matière de sécurité et de fiabilité et au niveau d'instruction nécessaire pour les utiliser.

## H. Bonne gouvernance

63. L'engagement en faveur de la lutte contre la corruption s'est considérablement renforcé, 42 pays parmi les moins avancés étant parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption<sup>8</sup>, d'autant qu'elle a été ratifiée par cinq autres et que cinq autres y ont adhéré entre 2011 et 2015.

64. Depuis 2010, on a jugé que 12 autres pays parmi les moins avancés se conformaient à l'Initiative de transparence des industries extractives, ce qui porte leur nombre total à 14. En outre, six sont devenus pays candidats entre 2011 et 2014. Les pays qui se conforment à l'Initiative rendent publics les renseignements sur les recettes provenant des industries extractives. Il n'en reste pas moins que la corruption demeure un problème dans certains pays les moins avancés.

65. L'administration en ligne peut contribuer à remédier à bon nombre des difficultés que rencontrent les pays les moins avancés, et notamment à améliorer l'accès aux services publics, en permettant de réduire davantage les risques de catastrophe et d'accroître l'efficacité des pouvoirs publics et la transparence afin d'assurer une utilisation plus efficace des ressources limitées. Toutefois, les pays les moins avancés ont recueilli la note la plus basse au titre de l'indice de développement de l'administration en ligne, avec une moyenne de 0,21 en 2014 contre 0,41 pour les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure)<sup>9</sup>. La faible note résulte en partie du manque d'infrastructures informatiques et des communications. S'il est vrai que tous les pays les moins avancés ont mis en place des structures de base de gouvernance en ligne, ils font peu ou pas de progrès pour passer aux stades plus avancés de développement de l'administration en ligne, dont la fourniture de services électroniques, la participation par voie électronique et les données publiques en libre accès.

66. Du fait du manque général de données dans tous les domaines visés par le Programme d'action d'Istanbul et les objectifs de développement durable, en particulier dans des domaines tels que la pauvreté, l'emploi, le réseau routier, les transports aériens et les intrants agricoles, il est très difficile de planifier des politiques.

67. Alors que, de plus en plus, les pays émergents et les pays à revenu intermédiaire font entendre leur voix et sont représentés dans les instances internationales, les pays les moins avancés sont encore largement sous-représentés. Ainsi, par exemple, aucun des 48 pays les moins avancés n'est représenté au Comité de Bâle sur le contrôle bancaire ou au Conseil de stabilité financière du Groupe des Vingt. En outre, les pays les moins avancés ne disposent que de 3,5 % du nombre de voix au Fonds monétaire international (FMI). De ce fait, leurs préoccupations et leurs priorités ne sont toujours pas, dans une large mesure, représentées dans de nombreuses instances internationales, sans compter que les normes mondiales ne

---

<sup>8</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2349, n° 42146.

<sup>9</sup> Département des affaires économiques et sociales, *United Nations E-Government Survey 2014* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 14.II.H.1).

sont pas toujours adaptées à leur situation ou qu'ils n'ont pas les moyens de les mettre en œuvre à court terme.

### III. Résultats et perspectives pour les pays sortant de la catégorie

68. L'une des conséquences directes des progrès économiques et sociaux réalisés par plusieurs pays les moins avancés a été la récente augmentation remarquable du nombre de pays répondant aux critères de reclassement. Jusqu'en 2011, trois pays seulement étaient sortis de la catégorie, à savoir le Botswana, Cabo Verde et les Maldives. Le Samoa est sorti en janvier 2014, et 10 autres pays ont atteint les seuils de reclassement en mars 2015.

69. La Guinée équatoriale devrait sortir de la catégorie en 2017. L'Assemblée générale a récemment décidé de reporter le retrait de Vanuatu à 2020, le cyclone Pam survenu en mars 2015 ayant gravement perturbé ses progrès économiques et sociaux. Le Conseil économique et social examinera la question du retrait de Tuvalu en 2018. L'Angola a atteint les seuils de reclassement pour la deuxième fois en 2015 et son retrait a été recommandé par le Comité des politiques de développement. Kiribati a également atteint les seuils pour la deuxième fois en 2015. Toutefois, compte tenu de la situation particulière de ce petit pays insulaire en développement, qui a eu l'indice de vulnérabilité le plus élevé parmi tous les pays, le Comité a décidé de reporter l'examen de sa situation à 2018. Cinq autres pays ont atteint les seuils de reclassement pour la première fois en 2015, à savoir le Bhoutan, les Îles Salomon, le Népal, Sao Tomé-et-Principe et le Timor-Leste.

70. Un nombre encourageant de pays ont annoncé leur ambition de sortir de la catégorie des pays les moins avancés vers 2020. En Asie, des pays comme le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, le Myanmar, le Népal et la République démocratique populaire lao, ont prévu des calendriers précis à cette fin dans leurs plans nationaux de développement et ont commencé à effectuer des évaluations de l'incidence que la perte du statut de pays les moins avancés aurait sur les apports d'aide publique au développement et l'octroi de préférences commerciales, notamment en procédant à un échange de vues avec des pays ayant déjà quitté la catégorie. Les orientations du développement national à long terme de plusieurs pays les moins avancés d'Afrique, dont l'Éthiopie, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda, présentent des plans visant à favoriser la croissance économique, à éliminer la pauvreté, à permettre la transformation structurelle et à aider les pays à atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire et à sortir de la catégorie des pays les moins avancés au cours des 10 prochaines années.

71. Sous le contrôle et la direction des pays les moins avancés, le processus de retrait et de transition sans heurt doit s'accompagner de mesures concrètes et substantiellement renforcées d'appui international de la part des partenaires de développement et des partenaires commerciaux dans un esprit de responsabilité partagée et mutuelle<sup>10</sup>. Tant au niveau bilatéral que multilatéral, les mesures d'appui doivent être adaptées à la situation particulière de chaque pays reclassé ou en voie de reclassement, celles-ci étant notamment éliminées progressivement afin que le

---

<sup>10</sup> Voir les résolutions 67/220 et 67/221 de l'Assemblée générale.

processus de développement des pays concernés ne soit pas mis en péril par la perte soudaine des préférences accordées aux pays les moins avancés.

#### **IV. Pratiques optimales et nouvelles initiatives destinées à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul**

72. À l'issue de la Conférence d'Istanbul, toutes les parties prenantes ont commencé à mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul aux niveaux national, régional et mondial. Les pays les moins avancés ont commencé par intégrer le Programme d'action dans leurs plans et stratégies de développement, puis sont passés à la mise en œuvre, au suivi et à la surveillance dudit Programme. Les progrès accomplis dans les différents pays sont examinés lors d'un atelier annuel réunissant les coordonnateurs nationaux des pays les moins avancés, organisé par le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. De nombreux pays les moins avancés ont établi des rapports nationaux sur la mise en œuvre du Programme d'action en prélude à l'examen à mi-parcours.

73. La mise en conformité des plans nationaux avec le Programme d'action d'Istanbul n'était qu'un point de départ; le principal défi à relever reste la mise en œuvre, le contrôle et le suivi. La Guinée offre un exemple des difficultés qu'éprouvent les pays les moins avancés en matière de mise en œuvre. Dans ce pays, le Programme d'action a été pleinement intégré dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté pour 2011-2015. Toutefois, des problèmes se sont posés dans la mise en œuvre à tous les niveaux – mondial, régional et national. L'aide au développement a baissé du fait de la crise financière mondiale; les conflits dans les pays voisins ont entraîné une augmentation du nombre de réfugiés et la crise de l'Ebola, qui a touché le pays pendant deux ans, jusqu'à la fin de 2015, a représenté une charge sans précédent pour le secteur de la santé et déstabilisé l'économie du pays, détournant ainsi des ressources indispensables de la transformation structurelle et du développement humain.

74. Les préoccupations propres aux pays les moins avancés ont été prises en compte dans différents processus mondiaux. Le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'accord sur les changements climatiques adopté à la vingt et unième session de la Conférence des Parties tiennent compte des problèmes de développement propres aux pays les moins avancés, en particulier par rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement. Les pays les moins avancés ont organisé des rencontres de haut niveau en marge des sessions des instances mondiales pertinentes et des réunions des institutions financières et de développement. Ces rencontres, qui ont été organisées avec le soutien du Bureau du Haut-Représentant, ont rassemblé des chefs d'État et de gouvernement des pays les moins avancés et un grand nombre de leurs partenaires de développement et visaient à analyser la situation de ces pays et à définir les priorités.

75. Plusieurs partenaires de développement ont annoncé une augmentation de l'appui qu'ils apportent aux pays les moins avancés. Le Conseil de l'Union européenne a, par exemple, indiqué dans ses conclusions de mai 2015 que la communauté internationale devrait faire en sorte que les ressources ciblent les pays où les besoins sont les plus grands, en particulier les pays les moins avancés et les

pays en situation de fragilité et de conflit. En outre, l'Union européenne s'est engagée à atteindre collectivement l'objectif consistant à consacrer, à court terme, 0,15 % à 0,20 % du revenu national brut à l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés, et à atteindre 0,20 % à l'échéance du Programme 2030.

76. De nombreuses initiatives en faveur des pays les moins avancés ont été lancées au cours des cinq premières années de mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, y compris l'octroi de prêts assortis de conditions libérales afin de favoriser leur développement industriel et leur stabilité économique. Le Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec d'autres organisations internationales, met au point un nouveau guide pratique pour les notifications par voie électronique au titre des mesures sanitaires et phytosanitaires et des obstacles techniques au commerce, qui aidera à lever les obstacles institutionnels à l'application des mesures d'appui international dans le domaine commercial en faveur des pays les moins avancés<sup>11</sup>.

77. Les relations avec d'autres pays en développement sont devenues de plus en plus importantes pour les pays les moins avancés, en particulier en ce qui concerne le commerce et l'investissement étranger direct. La coopération Sud-Sud s'est renforcée au cours des cinq premières années de mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, conformément à ses principes, en vue d'atteindre les objectifs consistant à soutenir les efforts de développement nationaux et régionaux, à renforcer les capacités institutionnelles et techniques et à améliorer l'échange de données d'expérience et de savoir-faire entre pays en développement.

78. Le Mécanisme de transfert de technologie Sud-Sud pour les pays les moins avancés a été lancé en 2014. En septembre 2015, la table ronde de haut niveau sur la coopération Sud-Sud, organisée conjointement par le Président chinois et l'Organisation des Nations Unies, a préconisé la mise en place d'infrastructures et l'amélioration de la connectivité afin de tirer parti des chaînes de valeur mondiales. L'importance de la promotion de l'économie verte et de la protection de l'environnement, y compris des initiatives telles que la Ceinture économique de la Route de la soie et la Route maritime de la soie du XXI<sup>e</sup> siècle, qui ont recours à la Banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure, à la nouvelle Banque de développement du groupe BRICS et à d'autres plateformes de financement pour exploiter les possibilités de coopération en vue de parvenir à un développement durable intégré, a été soulignée.

79. Il est essentiel, pour mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul, que la société civile dispose de moyens d'action. Celle-ci a pris une part active à sa mise en œuvre au cours des dernières années. De nombreuses organisations de la société civile sont en activité dans les pays les moins avancés et militent pour leurs intérêts et leurs préoccupations. LDC Watch a fait campagne pour amener les pays les moins avancés à participer au processus d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et a demandé que ce programme soit aligné de façon cohérente sur le Programme d'action. La campagne ONE a poursuivi son œuvre de sensibilisation visant à mettre fin à la pauvreté extrême dans les pays les moins avancés. Le Bureau du Haut-Représentant, la campagne ONE et les administrateurs représentant les pays les moins avancés au Conseil d'administration de la Banque

---

<sup>11</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.epingalert.org](http://www.epingalert.org).

mondiale ont organisé conjointement un déjeuner ministériel à l'intention des pays les moins avancés membres du Conseil des gouverneurs de la Banque mondiale le 1<sup>er</sup> avril 2015 en vue de sensibiliser à l'importance de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

80. Les milieux universitaires se sont également mobilisés. À l'issue d'une longue phase de recherche, LDC IV Monitor<sup>12</sup> et le secrétariat du Commonwealth ont organisé une réunion de groupe d'experts à Johannesburg en juin 2015. Les participants ont élaboré des stratégies pour la prochaine phase de l'initiative de LDC IV Monitor, lorsque cette entité reprendra la surveillance de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, avec en ligne de mire le prochain examen à mi-parcours.

81. Des spécialistes universitaires ont contribué à la mise en place d'une banque de technologies et d'un mécanisme de promotion de la science, de la technique et de l'innovation à l'intention des pays les moins avancés dans le cadre d'une étude de faisabilité menée par le groupe d'experts de haut niveau chargé de créer une banque de technologies pour les pays les moins avancés mis sur pied par le Secrétaire général.

82. Les parlementaires ont également contribué à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Des réunions de groupes des pays les moins avancés ont été organisées par le Bureau du Haut-Représentant en marge de plusieurs colloques de haut niveau du Forum pour la coopération au cours des cinq dernières années, avec la participation de parlementaires des pays les moins avancés et de représentants de la société civile. Ces réunions avaient pour but de forger une vision commune et d'établir un plan d'action commun, par exemple sur la façon dont le partenariat à l'échelle mondiale et la coopération au service du développement pour l'après-2015 pourraient mieux refléter la nature multidimensionnelle des problèmes de développement des pays les moins avancés et la réalisation de l'objectif consistant à n'en laisser aucun à la traîne.

83. Le Bureau du Haut-Représentant a continué à collaborer activement avec les partenaires du secteur privé. En sa qualité de membre du Conseil consultatif de l'initiative Énergie durable pour tous, de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale et de la Commission du haut débit pour le développement numérique, le Haut-Représentant a plaidé en faveur des intérêts des pays les moins avancés, afin d'ouvrir la voie pour un meilleur accès à l'énergie, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la connectivité numérique. Le Bureau a organisé une rencontre des partenaires du secteur privé visant à examiner les difficultés de financement qu'éprouvent les pays à transposer à plus grande échelle leurs initiatives en matière d'énergie, y compris les meilleurs moyens de tirer parti de tous les fonds disponibles. Un mécanisme de financement spécialisé, qui se pencherait sur les problèmes de financement de l'énergie dans les pays les moins avancés de façon globale et systématique, pourrait aider à atteindre cet objectif.

84. Le Bureau du Haut-Représentant a institutionnalisé l'appui du système à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul dans le cadre du Groupe consultatif interorganisations pour les pays les moins avancés. Il a mis au point un

---

<sup>12</sup> LDC IV Monitor regroupe des groupes de réflexion et des institutions universitaires. Pour plus d'informations, voir <http://ldc4monitor.org/>.

ensemble de lignes directrices et de pratiques optimales comme référentiel<sup>13</sup> pour systématiser les activités des organismes des Nations Unies, qui a été examiné par les membres du Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Ce référentiel sera lancé à une réunion de haut niveau du système des Nations Unies pendant l'examen à mi-parcours afin de consolider et renforcer davantage la mobilisation des organismes des Nations Unies en faveur des pays les moins avancés et d'assurer la mise en œuvre rapide et concertée du Programme d'action d'Istanbul et du document final de l'examen.

## V. Conclusions et recommandations

85. Près de cinq ans après la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, nombre de ces pays ont fait des progrès notables dans la réalisation des aspirations au développement énoncées dans le Programme d'action d'Istanbul. Sous réserve d'un environnement national et mondial favorable, il est fort possible que les progrès se poursuivent dans les années à venir. Toutefois, ces progrès ne sont ni unidirectionnels, ni uniformément répartis entre pays et secteurs. En outre, ils ne seront certainement pas automatiques.

86. L'un des enseignements tirés de l'expérience des cinq années de mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul est que pour assurer des progrès rapides, il faut adopter une démarche globale faisant intervenir plusieurs parties prenantes, avoir une direction claire, faire preuve d'engagement en faveur de la mise en œuvre et assurer un contrôle et un suivi efficaces de façon à adapter les stratégies de mise en œuvre à l'évolution des circonstances et des enseignements tirés de l'expérience. Tous ces facteurs de succès sont fonction de l'efficacité des autorités nationales compétentes, de la solidité de l'appui international et de la responsabilité mutuelle.

87. Un autre enseignement à tirer est le fait qu'une croissance économique soutenue, équitable et partagée, une réduction notable de la pauvreté et le renforcement durable de la résilience ne sont possibles que lorsqu'ils sont mus par la transformation structurelle de l'économie. Cette transformation ne peut, quant à elle, se produire que si la priorité voulue est accordée au renforcement des capacités productives.

88. Le développement de la production passe par une agriculture et un développement rural durables, une industrialisation durable profitant à tous et à plus forte valeur ajoutée et accompagnée d'une amélioration de la compétitivité, ainsi que par le développement d'un secteur des services fondé sur les ressources naturelles et humaines. Le renforcement des capacités de production permet aux pays les moins avancés d'entrer dans un cercle vertueux caractérisé par la création de richesses et d'emplois durables, l'élargissement de la base des ressources nationales et l'accroissement des investissements nécessaires pour créer et gérer des actifs productifs. Il nécessite une stratégie globale de développement du secteur productif, ce qui suppose une augmentation de la productivité du travail par le perfectionnement des compétences et la technologie et l'innovation, le développement des infrastructures, l'accès à l'énergie durable, le développement du secteur privé, l'accent étant mis sur les petites et moyennes entreprises, un meilleur

---

<sup>13</sup> Disponible à l'adresse : <http://unohrrls.org/mainstreamingtheipoa/>.

accès au financement pour tous – mais en particulier pour les femmes et les populations rurales –, un environnement politique favorable, la transparence et le respect de l'état de droit.

89. Le potentiel humain des pays les moins avancés est immense. Toutefois, il n'est pas encore pleinement exploité, d'autant qu'une grande majorité de la population est encore non qualifiée, au chômage ou sous-employée et qu'une forte proportion de femmes se trouve en marge de la main-d'œuvre ou fait un travail qui n'est pas pris en compte. Pour exploiter le vaste potentiel économique de la majorité de la population dans les pays les moins avancés, il faudrait avoir une vision à long terme consistant à dispenser une éducation de qualité, y compris l'enseignement professionnel et des possibilités d'apprentissage pour tous, et à offrir aux femmes et aux jeunes des compétences en matière de création d'entreprises et l'accès au financement en phase de démarrage.

90. Les pays les moins avancés sont plus que jamais exposés et vulnérables aux crises financières et économiques, aux catastrophes naturelles et aux crises liées aux changements climatiques, ce qui influe sur le progrès humain et social et le développement économique. Pour assurer le développement durable de ces pays, il est indispensable de renforcer leur résilience, notamment en favorisant la transformation structurelle et en assurant un endettement viable, et de protéger leurs ressources naturelles, leurs écosystèmes et leur biodiversité marine. Le fait que ces pays, même ceux qui ont jusqu'à présent donné des résultats relativement satisfaisants, ne disposent guère des capacités nécessaires et se heurtent à de multiples problèmes, milite en faveur de l'apport d'un solide appui international qui leur permette d'élaborer des stratégies d'adaptation et d'atténuation des risques. Il y a lieu d'élaborer plus avant des mécanismes d'appui au renforcement de leur capacité d'améliorer la résilience d'une manière plus globale.

91. Les pays les moins avancés touchés par un conflit et ceux qui se trouvent en situation d'après conflit sont à la traîne des autres pour ce qui est des progrès obtenus dans la réalisation des buts et objectifs du Programme d'action d'Istanbul. La paix et la sécurité et la protection des droits fondamentaux de l'homme font partie intégrante du processus de développement. Si les conflits compromettent le développement, l'absence de développement pour sa part attise les conflits et prolonge la période de transition. Plus que partout ailleurs dans le monde, les politiques de ces pays devraient viser, dans le cadre de leur stratégie intégrée, non seulement la cessation des hostilités et un processus politique sans exclusive, mais aussi la prestation efficace de services publics, la création d'emplois et la promotion des activités économiques.

92. La transparence, la responsabilisation et l'état de droit au niveau national contribueront grandement à accélérer les progrès vers la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. De même, la gouvernance des institutions économiques, financières et commerciales et d'autres organes de réglementation à l'échelle mondiale doit être plus ouverte aux pays les moins avancés et mieux répondre à leurs préoccupations et aspirations. Par ailleurs, la propagation du virus Ebola et les récents flux massifs de réfugiés et de migrants illustrent l'interconnexion et l'interdépendance croissantes des pays, quel que soit leur niveau de développement, et la nécessité de mener une action concertée au niveau mondial sur les questions qui ont une incidence sur les pays les moins avancés, mais qui ont une portée mondiale.

93. En raison de leur vulnérabilité, de leurs taux élevés de pauvreté et de leurs moyens limités, les pays les moins avancés ont été fortement tributaires de l'appui mondial en matière de ressources, de renforcement des capacités et d'assistance technique. Alors qu'ils deviennent de plus en plus vulnérables et que leurs capacités demeurent limitées, le soutien de la communauté internationale aura une importance cruciale pour la mise en œuvre intégrale du Programme d'action d'Istanbul dans les années à venir.

94. Les partenaires de développement doivent honorer dès que possible leur engagement consistant à affecter, comme limite supérieure, un montant équivalent à 0,2 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés. Dans l'intervalle, ils pourraient donner un signal fort en matière de politique générale en s'engageant à allouer une part plus importante du montant total de leur aide publique à ces pays. Il importe également de respecter les principes de l'efficacité de l'aide et du développement, notamment la prévisibilité et la transparence, l'harmonisation, l'appropriation nationale et le déliement de l'aide. L'impact de l'aide publique au développement aura un effet multiplicateur si un montant plus important va au secteur productif et si celle-ci est utilisée en vue de mobiliser davantage de ressources pour le développement de l'infrastructure et l'énergie.

95. Dans le même ordre d'idées, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire devraient permettre de mobiliser davantage de ressources et d'investissements et servir de plateforme d'éducation par les pairs en appui à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire devraient jouer ce rôle et apporter une contribution plus structurée en faveur des pays les moins avancés, compte tenu de la capacité croissante des pays partenaires du Sud.

96. Une plus grande mobilisation des ressources intérieures devrait être un pilier essentiel de la mobilisation générale des ressources. Il s'agirait ainsi non seulement de garantir l'accès des pays les moins avancés à une source stable de ressources, mais aussi de leur donner une plus grande marge de manœuvre dans l'utilisation de ces ressources. Pour mieux mobiliser les ressources intérieures, il faudra assurer une croissance forte et soutenue et poursuivre et consolider les réformes en cours, notamment moderniser les régimes fiscaux en les rendant plus progressifs, simplifier les mesures d'incitation fiscale, s'attaquer aux problèmes qui se posent en matière de prix de transfert et mieux faire respecter des obligations fiscales. Un ferme appui de la communauté internationale à ces efforts permettra aux pays de produire davantage de ressources à moyen terme. Le développement du secteur privé et un environnement favorable aux entreprises joueront un rôle capital dans la mobilisation des ressources intérieures.

97. S'il est vrai qu'en valeurs absolues les flux commerciaux en provenance et à destination des pays les moins avancés n'ont cessé d'augmenter, leur part relative est encore très en deçà des potentialités, les déséquilibres commerciaux persistants posant un problème énorme. Un accès préférentiel véritable et stable au marché pour tous les pays les moins avancés, l'élimination des obstacles non tarifaires, la simplification des règles d'origine et l'appui aux interventions agissant sur l'offre, avec davantage de ressources fournies aux pays les moins avancés au titre de l'Initiative d'aide au commerce et du Cadre intégré renforcé, de même que des initiatives bilatérales et régionales d'appui efficaces, sont autant de facteurs qui

contribueraient considérablement à améliorer les résultats commerciaux de ces pays et les aideraient à transformer leurs économies et à renforcer leur capacité d'adaptation.

98. Pour répondre aux besoins pressants des pays les moins avancés en matière d'industrialisation rapide, de production d'énergie, de développement des infrastructures et de technologie et d'innovation, il faut davantage d'investissement étranger direct. Non seulement le niveau actuel de l'investissement étranger direct est faible, il est aussi concentré dans un petit nombre de pays et de secteurs. Les pays d'origine comme les pays d'accueil doivent prendre des mesures dans ce domaine ou les renforcer. La communauté internationale doit accroître son appui aux investissements à l'intention des pays de manière coordonnée avec la participation de toutes les parties prenantes, conformément à l'engagement pris dans le Programme d'action d'Addis-Abeba d'adopter et d'appliquer des régimes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés. À cet égard, des mesures essentielles devraient être prises, notamment a) une aide financière et technique à la préparation des projets et à la négociation des contrats, b) un soutien consultatif au règlement des différends liés aux investissements, c) l'accès à l'information sur les facilités d'investissement et d) l'amélioration de l'assurance et des garanties contre les risques telles que celles offertes par l'Agence multilatérale de garantie des investissements. Les pays les moins avancés auront besoin d'améliorer encore davantage leurs environnements économique et réglementaire de façon à attirer des flux plus importants et plus diversifiés d'investissement étranger direct.

99. De même, pour que les envois de fonds aient un plus grand effet sur le développement, il faudra réduire les coûts de transaction, allouer une part croissante des flux de capitaux vers le secteur productif et tirer parti des possibilités qu'ils offrent pour le développement du secteur financier et bancaire.

100. La science, la technologie et l'innovation sont de nature à favoriser un développement et une transformation économique rapides et à renforcer la résilience. Pour ce faire, il faut adopter une démarche globale qui prenne en compte tous les secteurs de la science, de la technologie et de l'innovation. Dans ce contexte, il faudrait, dans les plus brefs délais, rendre opérationnels la banque des technologies et les mécanismes d'appui à la science, à la technologie et à l'innovation expressément consacrés aux pays les moins avancés, avec le concours de tous les partenaires de développement, du secteur privé mondial et des organisations philanthropiques.

101. Vu l'insuffisance de données fiables dans ce domaine, la priorité voulue devrait être accordée aux pays les moins avancés pour ce qui est de renforcer la capacité de collecter et traiter des données actualisées et précises. Celles-ci renforceront considérablement la mise en œuvre et le suivi du Programme d'action d'Istanbul et la réalisation des objectifs de développement durable et favoriseront l'application du principe de responsabilité.

102. L'action menée au niveau national et l'appui soutenu de la communauté internationale aideront les pays les moins avancés à sortir de cette catégorie. Les progrès accomplis récemment à cette fin sont encourageants. Si les tendances actuelles se confirment, plus de 10 autres pays pourraient satisfaire les critères de reclassement dans les cinq à sept prochaines années. Ce serait une évolution

considérable par rapport à la décennie précédente, au cours de laquelle seulement deux pays sont sortis de la catégorie des pays les moins avancés.

103. On observe des signes manifestes de meilleurs résultats et d'espoir dans un avenir plus radieux. Toutefois, il importe que le retrait de la catégorie des pays les moins avancés soit considéré non pas comme une ligne de démarcation, mais plutôt comme une évolution résolue vers un développement économique meilleur et durable et une transformation structurelle judicieuse. Les partenaires de développement et les organisations internationales devraient donc fournir un appui soutenu aux mesures de transition sans heurt pour que ces pays ne retombent pas dans la catégorie des pays les moins avancés. Ils devraient également soutenir les pays qui aspirent à sortir de cette catégorie à progresser dans cette voie dans les années à venir. Le système des Nations Unies, sous l'égide du Bureau du Haut-Représentant, devrait continuer à mettre à profit ses activités techniques et ses programmes opérationnels pour aider les pays les moins avancés à sortir de cette catégorie et assurer une transition sans heurt.

104. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'accord sur les changements climatiques adopté à la vingt et unième session de la Conférence des Parties et les textes issus des autres processus mondiaux ont défini les contours et le contenu du cadre de développement mondial et global pour les années à venir, le renforcement des partenariats mondiaux en étant un élément central. Les préoccupations et les aspirations des pays les moins avancés ont été bien prises en compte dans les documents finals. C'est en mettant en œuvre ces documents finals, de concert avec les dispositions du Programme d'action d'Istanbul, que la pauvreté sera éliminée, que la structure économique sera transformée et que la résilience sera renforcée dans les pays les moins avancés. La cohérence entre les processus sera d'une importance cruciale pour ce qui est d'en assurer la mise en œuvre, le contrôle et le suivi sur le terrain avec efficacité.

105. Le Bureau du Haut-Représentant continuera de défendre les intérêts et préoccupations des pays les moins avancés au niveau mondial et de contribuer au suivi et à l'examen à l'échelle mondiale de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba et de l'accord sur les changements climatiques adopté à la vingt et unième session de la Conférence des Parties. Il poursuivra ses efforts en vue de renforcer les liens et les synergies entre ces processus de suivi et d'examen et ceux du Programme d'action d'Istanbul. En outre, le Bureau renforcera la coordination entre les programmes, fonds et institutions spécialisées du système des Nations Unies afin d'assurer une meilleure cohérence entre les processus aux niveaux régional et mondial, tout en plaidant pour une meilleure intégration au niveau national.

106. Pour la première fois, la communauté internationale s'est fixé pour objectif d'éliminer l'extrême pauvreté de la face de la terre. Diverses études ont montré que si l'on n'accélère pas la mise en œuvre des programmes de façon substantielle, il est probable qu'une part plus importante des personnes vivant dans l'extrême pauvreté se retrouve dans les pays les moins avancés à moyen terme, étant donné que ces pays ont un taux d'accroissement de la population plus élevé et une plus forte incidence de la pauvreté. Vu les progrès accomplis dans les domaines de la science et de la technologie, du savoir et de l'information et la disponibilité d'une plus

grande réserve mondiale de ressources financières, l'élimination de la pauvreté est non seulement souhaitable mais également possible si la coopération internationale se renforce et si davantage d'efforts sont faits au niveau national. Les pays les moins avancés représentent un enjeu considérable pour le monde. S'il peut trouver une solution à la situation dans ces pays, il peut le faire partout ailleurs. L'examen à mi-parcours devrait être l'occasion de renforcer l'engagement pris au niveau mondial et de redoubler d'efforts en vue d'atteindre des objectifs communs dans les pays les moins avancés de façon plus rapide et plus cohérente.

---